

**Rapporteur : Madame Nelly CASSAN-FAUX**

**OBJET : Subventions aux associations en matière de santé publique**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault soutient les associations dont l'activité revêt un intérêt local et lors de l'organisation d'une action spécifique. Au cours de l'année, de nouveaux projets ont émergé obligeant certaines associations à faire des demandes de subvention en dehors du calendrier d'instruction des dossiers.*

*Il s'agit :*

- de l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé Poitou-Charentes (IREPS) pour son projet FETASANTE . L'objectif de ce projet est de sensibiliser les étudiants du département de la Vienne et notamment de Châtellerault à la prévention et à la réduction des risques liés aux consommations d'alcool, de tabac et de drogues. L'action, réalisée avec et pour les jeunes, consiste en la création d'un site internet leur permettant de s'informer, de repérer les lieux ressources et de sensibiliser leurs pairs.*
- du Centre Social et Culturel de la plaine d'Ozon pour son projet « Bien manger, bien bouger en toute saison » en direction du public précaire. Cette action, commune à plusieurs structures dont la MJC des Renardières et l'épicerie sociale, a pour objectif de travailler les notions telles que l'équilibre alimentaire et la promotion de l'activité physique à travers la mise en place de divers ateliers d'échanges et de pratiques.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération n° 2 du conseil municipal du 27 janvier 2012 approuvant le budget primitif pour 2012, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé Poitou-Charentes (IREPS) » pour développer son projet FETASANTE,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association du Centre Social et Culturel de la plaine d'Ozon pour son action « Bien manger, bien bouger en toute saison »,

**Commune de CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**Du 13 décembre 2012**

**n° 40**

**page 2/2**

**CONSIDERANT** que les activités concernées sont d'intérêt local et en lien avec les priorités définies dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et du Contrat Local de Santé de Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé Poitou-Charentes (IREPS),
- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association du Centre Social et Culturel de la plaine d'Ozon
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Les sommes seront imputées sur le compte 12/6574/5500.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 19/12/2012 n° 8648  
Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice générale adjointe  
Emmanuelle ADAM